CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction Générale Adjointe de la Solidarité Direction de l'Insertion 0413317397

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

OBJET : Action d'encadrement socioprofessionnel au sein de structures d'insertion par l'activité économique : conventions avec les associations acta vista, association insertion par l'activité économique et solidaire (AIAES/ADDAP 13), déclic 13, pilotine et propulse (centremploi).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les demandes présentées dans ce rapport sont formulées par des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Elles relèvent de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrivent dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

Il s'agit d'actions d'accompagnement socioprofessionnel dénommé « tutorat » qui permettent aux personnes en difficulté sociale et professionnelle, d'acquérir une expérience professionnelle, puis d'accéder à un emploi durable par le développement d'un savoir-être et d'un savoir-faire.

Les règles concernant le financement des SIAE ont été adoptées par délibération n° 258 de la Commission permanente du 29 juin 2007. Un atelier ou chantier d'insertion (ACI) est un des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Dans ce cadre, le Département finance l'accompagnement socioprofessionnel des BRSA recrutés sur l'action pour un montant de 3 500 € an/ par poste. Par ailleurs, il participe, avec l'État, au financement de leurs salaires à hauteur de 88 % du montant du RSA.

Ce rapport concerne le financement de 6 chantiers d'insertion décrits en détail dans les tableaux annexés, permettant aux bénéficiaires du RSA (BRSA) d'acquérir un savoir-faire dans les métiers du bâtiment, de l'entretien, de la manutention, du secteur naval, de la photographie et de l'infographie pour un total de 119 postes BRSA, soit un montant de 416 500 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL